

## Fiabilité des sources de renseignements en généalogie

Par Jacques Blaquière, généalogiste

La cote de fiabilité que les généalogistes ajoutent à leurs sources de renseignements est une coutume qui les place en conflit d'intérêt. Qui suis-je pour juger de la fiabilité de mes sources personnelles de renseignements ? Ne serait-ce pas plutôt à ceux et à celles qui consultent mes travaux généalogiques de décider eux-mêmes si ma source est faible, bonne ou excellente ? Aujourd'hui, pour étayer la force probante de chaque événement généalogique avec les plus récents logiciels de généalogie, on a la possibilité de nommer nos sources de renseignements, d'y ajouter les références et de joindre le nom du dépositaire de la source. Cette façon de faire permet de vérifier la validité des sources de renseignements, de confirmer les droits d'auteur et par la même occasion permettre de juger de l'authenticité et de la fiabilité des renseignements publiés. Ce que d'aucuns considéraient jusqu'à ce jour comme un «niveau de fiabilité», par exemple la fiabilité, 1. faible, 2. bonne ou 3. excellente exprimée dans le logiciel de généalogie Brothers Keeper, devrait plutôt correspondre à trois types de source, 1. probable, 2. imprimé déposé et 3. manuscrit original déposé.

**Une source de Type 1** – Probable - consiste à désigner un renseignement généalogique probablement vrai mais qui ne sera jamais vérifiable dans le temps. Par exemple, un renseignement reçu verbalement d'une personne. Renseignements les plus nombreux au début d'une généalogie. La personne raconte probablement la vérité des faits au meilleur de sa mémoire et de sa connaissance mais elle ne sera plus là dans cent ans pour corroborer ses renseignements et la mémoire d'une personne n'est pas non plus toujours infaillible. **Type 1** – Probable.

Source : Selon Joseph UNTEL

Référence : Entrevue à Montréal le 8 juillet 1956

Preuves non archivées, aucun dépositaire.

**Une source de Type 2** - Imprimé déposé. Une copie déposée est toujours sujette aux erreurs de transcription mais sa grande qualité est d'être déposée, donc toujours vérifiable et consultable chez son dépositaire, comme une bibliothèque, une société généalogique, les archives nationales, etc. qui doivent être indiqués avec la source. À ce titre un certificat de baptême et un extrait de baptême sont une source de type 2.

**Type 2** – Imprimé déposé

Source : Répertoire des mariages de S.Paul-l'Ermitte Référence

: Tome 2, page 147

Auteur : UNTEL, Joseph

Dépositaire : Société généalogique de Lanaudière ou Grande Bibliothèque de Montréal

Quant à la source de type 2, la transcription fut-elle exacte ou erronée, la décision de l'évaluer appartiendra au lecteur ou à la lectrice du manuscrit original. On ne pourra jamais trouver une meilleure preuve qu'un document rédigé au moment où les événements généalogiques avaient lieu.

**Une source de Type 3** – Manuscrit original déposé. Chez un dépositaire, un lecteur ou une lectrice pourra toujours vérifier le libellé d'un acte original à l'appui d'un renseignement généalogique.

La source de type 3 est aussi sujette à l'erreur humaine dans la rédaction du manuscrit original. Les pasteurs et les prêtres n'étaient pas des humains infaillibles.

**Type 3** – Manuscrit original déposé

Source : Registre - Montréal paroisse St-Pierre-Claver

Référence : 1946-12150741 (Année-image numérisée du registre original) Éditeur :

Diffusion généalogique Pépin

Dépositaire : Institut généalogique Drouin

L'expression «Fiabilité de la source» dans les logiciels de généalogie relève du passé alors que la plupart des généalogistes se contentaient d'exprimer une vague évaluation personnelle de leurs sources de renseignements, la plupart non consultables et non vérifiables chez un dépositaire sauf si on entreprenait des recherches supplémentaires lesquelles consisteraient ni plus, ni moins à recommencer au complet tous les travaux de recherches généalogiques. En utilisant l'expression «Type de source» en indiquant le nom de la source, la référence de la source et le dépositaire de la source, un généalogiste n'a plus à se mettre en conflit d'intérêts avec ses propres évaluations.